

Consultation sur le socle européen des droits sociaux

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Bienvenue sur la consultation publique en ligne de la Commission européenne concernant le «pilier européen des droits sociaux».

Nos droits sociaux sont-ils adaptés au 21^e siècle? Le pilier recensera un certain nombre de principes essentiels, afin de répondre aux défis à relever dans le domaine des politiques sociales et de l'emploi.

Nous souhaitons associer toutes les parties et personnes intéressées à l'élaboration du socle européen des droits sociaux. Nous encourageons donc les citoyens, les partenaires sociaux, les organisations et les autorités publiques à donner leur avis sur ce sujet!

Veuillez soumettre votre contribution ci-après, pour fin 2016 au plus tard.

I. Identification du participant

*** Répondez-vous en tant que particulier ou en tant qu'organisation?**

- Particulier
- Organisation

De quel type d'organisation s'agit-il?

- Entreprise
- Organisation de niveau européen
- Organisation de niveau national

Votre organisation à l'échelle nationale est un(e)

- ONG
- Syndicat
- Organisation patronale
- Laboratoire d'idées/université
- Administration nationale
- Administration régionale/locale
- Autre

Veillez préciser:

500 caractère(s) maximum

Service public indépendant

*** Nom de votre organisation ou institution:**

500 caractère(s) maximum

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

*** Prénom du participant:**

Françoise

*** Nom du participant:**

De Boe

*** Adresse électronique du participant:**

francoise.deboe@cntr.be

*** Adresse postale de votre organisation ou institution:**

500 caractère(s) maximum

Rue Royale 138 - 1000 Bruxelles
www.luttepauvrete.be

Pays

Pour les particuliers: pays de résidence.

Pour les organisations: pays dans lequel l'organisation est établie ou dans lequel se situe son siège.

Belgique

Numéro d'identification au registre (si votre organisation est inscrite dans le registre de transparence ou si vous l'êtes vous-même):

Si vous souhaitez vous enregistrer, veuillez consulter la page web suivante pour la marche à suivre: <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/homePage.do?locale=fr#fr>

* Votre réponse:

- peut être publiée avec vos données à caractère personnel** (je consens à la publication de toutes les informations contenues dans ma contribution et je déclare qu'aucune d'entre elles n'est protégée par un droit d'auteur empêchant sa publication);
- peut être publiée de manière anonyme** (je consens à la publication de toutes les informations contenues dans ma contribution à l'exception de mon nom ou du nom de mon organisation et je déclare qu'aucune d'entre elles n'est protégée par un droit d'auteur empêchant sa publication);
- ne peut être publiée et doit rester confidentielle** (la contribution ne sera pas publiée, mais utilisée en interne par la Commission).

II. Questions pour la consultation

La Commission invite toutes les parties intéressées à répondre aux questions figurant dans le questionnaire ci-dessous, de même que toute observation complémentaire au plus tard le 31 décembre 2016. (Voir aussi [Communication de la Commission «Lancement d'une consultation sur un socle européen des droits sociaux», COM\(2016\) 127 final](#))

Sur la situation sociale et l'acquis juridique de l'Union européenne

1. Selon vous, quels sont les priorités les plus pressantes en matière sociale et d'emploi?

2000 caractère(s) maximum

Pour le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (www.luttepauvrete.be), la priorité est de changer la vision sous-jacente aux politiques menées actuellement en matière sociale et d'emploi, à savoir que le développement économique se traduit nécessairement par un renforcement des progrès sociaux, et d'adopter une vision qui considère la protection sociale et l'emploi comme des droits fondamentaux, conformément à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Priorités qui découlent de cette vision :

- faire de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités une priorité des politiques sociales et de l'emploi ;
- investir dans des systèmes de protection sociale et des services publics universels, accessibles à tous;
- investir dans des emplois de qualité (cfr liste des indicateurs de Laeken adoptée en 2001, sous présidence belge) accessibles aux personnes peu qualifiées ;
- évaluer ex ante les projets de mesures qui risquent d'avoir un impact sur la pauvreté ou autrement dit mettre en œuvre la clause sociale horizontale prévoyant une prise en compte, dans la définition et la mise en œuvre des politiques communes, des 'exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale, ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine' (art. 9 TFUE).
- poursuivre le 'processus de Turin' en s'appuyant sur le 'document de Bruxelles sur l'avenir de la protection des droits sociaux en Europe', rédigé par un groupe d'experts indépendants dans le cadre de ce processus. Il contient un ensemble d'objectifs et de propositions en vue de l'amélioration de la protection des droits sociaux en Europe et d'une meilleure prise en compte des exigences des droits sociaux dans les politiques menées en Europe.

Ces deux dernières recommandations vont dans le même sens que celles formulées par ENNHRI.

2. À quoi pouvons-nous attribuer les différences de situation sur le plan social et de l'emploi en Europe?

2000 caractère(s) maximum

Ce sont les Etats membres qui investissent le plus dans la protection sociale, qui considèrent celle-ci comme un levier de développement économique et social plus que comme un coût qui s'en sortent le mieux. Rappelons que la recommandation sur l'inclusion active considère la protection sociale comme partie intégrante des investissements sociaux. Dans ces Etats membres, les inégalités et les effets sociaux des crises économiques sont moins forts et la redistribution des richesses qu'un système d'assurance solidaire réalise est bénéfique aussi pour l'économie : une telle politique sociale entraîne des effets de retour sur investissement.

Les systèmes de protection sociale à vocation universelle sont plus performants que ceux qui privilégient les mesures sélectives. Celles-ci présentent de nombreux inconvénients : un coût administratif plus élevé, la stigmatisation des bénéficiaires, une plus grande insécurité pour les allocataires, le risque accru que ces derniers ne réclament pas leur droit (non take-up). Des mesures sélectives sont parfois nécessaires pour ne laisser personne au bord du chemin mais elles ne peuvent devenir la pierre angulaire de la protection sociale.

Les Etats membres dans lesquels des associations - en particulier celles dont l'objet est la protection des droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté, les discriminations et les inégalités - sont impliquées dans la réflexion préalable à la décision politique, sont susceptibles de mener des politiques qui prennent mieux en compte les réalités sur lesquelles ils veulent avoir un impact. Un dialogue structurel avec de telles associations et avec les professionnels chargés de mettre en œuvre les mesures adoptées permet aux responsables politiques d'entendre régulièrement les constats de terrain et d'entrer dans une compréhension fine des problématiques, bâtie sur le croisement de différentes expertises, toutes aussi indispensables les unes que les autres.

3. L'acquis de l'UE est-il adapté à la réalité actuelle et l'UE pourrait-elle, selon vous, encore l'améliorer?

2000 caractère(s) maximum

L'acquis communautaire ne garantit pas l'équilibre entre la politique économique et sociale de l'UE. Dans le cadre du Pacte de stabilité, la Commission incite les États membres à mener une politique d'assainissement budgétaire dont l'impact socio-économique est négatif, en particulier pour les personnes pauvres. Les systèmes existants de protection sociale sont aussi fortement remis en cause par les recommandations nationales faites dans le cadre de la stratégie UE 2020, bien qu'ils se soient avérés être des stabilisateurs socio-économiques en temps de crise. En Belgique, le risque de pauvreté passerait à 43,3 % en cas de suppression de toutes les allocations sociales, y compris les pensions.

Il existe pourtant des instruments susceptibles de renforcer la dimension sociale de l'UE.

- La Recommandation relative à l'inclusion active envisage par exemple l'emploi et la lutte contre la pauvreté sous l'angle de la défense des droits de l'homme et du respect de la dignité humaine. La force de cette stratégie réside dans son approche globale, fondée sur trois piliers imbriqués les uns dans les autres : un complément de ressources adéquat, l'accès à des services de qualité et un accompagnement vers des emplois de qualité grâce à un marché du travail qui favorise l'inclusion.

- La Recommandation relative à la pauvreté infantile comporte trois piliers qui permettent, par des investissements sociaux, de lutter contre l'exclusion et les inégalités sociales : l'accès à des ressources adéquates, l'accès à des services de qualité et financièrement abordables et le droit des enfants à participer.

- La clause sociale horizontale demande que l'on s'intéresse davantage à la dimension sociale de la politique de l'UE en tenant compte des conséquences sociales de toutes les mesures qu'elle prend. Un engagement fort pour réaliser une évaluation ex-ante des effets est indispensable pour cela.

- Une meilleure coordination entre le Comité de protection sociale et le Com. de l'emploi.

Sur l'avenir du travail et des systèmes de protection sociale

4. Quelles sont, selon vous, les tendances les plus génératrices de changement? [Veuillez en choisir au maximum trois dans la liste ci-dessous]

entre 1 et 3 choix

- Tendances démographiques (par exemple, le vieillissement, la migration)
- Évolution des structures familiales
- Nouvelles compétences exigées
- Mutations technologiques
- Concurrence croissante sur la scène internationale
- Participation des femmes au marché du travail
- Nouvelles formes de travail
- Inégalités
- Autre

5. Quels seraient les principaux risques et les principales opportunités associés à ces tendances?

2000 caractère(s) maximum

Il est important de baser les politiques sur les droits et sur le degré d'effectivité de ceux-ci.. On constate cependant diverses inégalités dans l'accès à ces droits. Les personnes ayant un faible niveau de qualification et /ou un faible revenu ont difficilement accès au marché de l'emploi, rencontrent des obstacles dans l'accès à un logement décent (elles doivent souvent se rabattre sur un logement à louer sur le marché immobilier privé, avec des loyers élevés, un mauvais rapport qualité-prix, des pratiques discriminatoires) et sont confrontées à des inégalités socio-économiques en matière de santé (mauvaises conditions de vie, plus faible espérance de vie). Les autorités politique doivent être attentives à ces inégalités sociales.

Le non-exercice des droits (non take-up) constitue une problématique importante, dont les causes sont très variées et se situent aussi bien du côté des demandeurs d'aide que de la réglementation elle-même et des organisations ou institutions qui doivent la mettre en œuvre : manque d'information, obstacles administratifs dans les procédures, crainte d'éventuels effets pervers en cas de demande d'aide, crainte d'être stigmatisé, différences de statut donnant lieu à différents avantages... Même si les recherches sont encore peu nombreuses, plusieurs études indiquent un taux d'au moins 40% d'allocations et de services non utilisés. Les pistes de solutions sont tout aussi diverses que les raisons à ce problème. Il faut réfléchir à une attitude plus proactive de la part des services, à l'octroi automatique de droits, à impliquer les usagers dans le développement de trajets, à évaluer l'effectivité des droits,...

Via un accord de coopération entre l'Etat fédéral et les entités fédérées, la Belgique s'est dotée d'un instrument - le Service de lutte contre la pauvreté - pour évaluer l'effectivité des droits, en concertation avec des associations dans lesquelles des personnes pauvres se rassemblent et divers autres acteurs.

6. Y-a-t-il des pratiques, existantes ou émergentes, au niveau politique, institutionnel ou entrepreneurial, que vous recommanderiez comme référence?

2000 caractère(s) maximum

- Soutien d'associations dans lesquelles des personnes pauvres se rassemblent et intégration de leur input dans des débats avec d'autres acteurs et des processus politiques.
- Accord de coopération en matière de lutte contre la pauvreté, donnant au Service la mission d'organiser une concertation avec des associations dans lesquelles des personnes pauvres se rassemblent et d'autres acteurs concernés, en vue de formuler des recommandations aux responsables politiques.
- Développement et utilisation du 'test d'impact sur la pauvreté', un instrument d'évaluation ex-ante de l'impact de mesures envisagées sur les droits des personnes en situation de pauvreté. Le Service organise actuellement une concertation avec les différentes autorités et institutions en Belgique qui travaillent à un instrument de ce type.
- Poursuite de l'élaboration d'indicateurs de pauvreté. Il y a quelques années, un groupe composé de personnes en situation de pauvreté, de professionnels et de chercheurs, s'est interrogé sur la façon de mesurer la pauvreté. Le rapport final met notamment l'accent sur l'importance des dettes (souvent liées aux droits, par exemple des dettes vis-à-vis de l'école, de l'hôpital, du propriétaire), la qualité des emplois, une approche conçue en termes de trajet,... Il évoque aussi l'utilisation d'enquêtes et constate notamment que les personnes pauvres sont sous-représentées dans les banques de données. Cela a donné naissance au projet de recherche SILC-CUT, dans lequel l'enquête SILC a été adaptée à des publics non représentés dans l'échantillon (sans-abri, personnes en séjour illégal,...) et a été effectivement menée auprès de ces publics.
- En Belgique, la Commission nationale des Droits de l'enfant a défini des indicateurs pour suivre l'application des droits de l'enfant. Elle élabore aussi une enquête spécifique afin de recueillir des données sur les enfants qui n'ont pas été repris ou touchés dans les différentes enquêtes ou pour lesquels on manque d'infos.

Sur le socle européen des droits sociaux

7. Êtes-vous d'accord avec l'approche décrite dans la communication pour la mise en place d'un socle européen des droits sociaux?

- Je suis tout à fait d'accord
- Je suis d'accord
- Je ne suis pas d'accord
- Je ne suis pas du tout d'accord

8. Êtes-vous d'accord avec les propositions contenues dans la communication concernant le champ d'application, les domaines et les principes du socle? (*Si vous souhaitez formuler des commentaires détaillés sur l'un des vingt domaines, veuillez vous reporter à la section «Commentaires détaillés par domaine» ci-dessous*)

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
1. Compétences, éducation et apprentissage tout au long de la vie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Contrats de travail flexibles et sûrs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Transitions professionnelles réussies	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Soutien actif à l'emploi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Égalité entre les femmes et les hommes et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Égalité des chances	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Conditions d'emploi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Salaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Santé et sécurité sur le lieu de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

10. Dialogue social et participation des travailleurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11. Prestations et services sociaux intégrés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
12. Soins de santé et prestations de maladie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13. Pensions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14. Allocations de chômage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15. Revenu minimum	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
16. Prestations d'invalidité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
17. Soins de longue durée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
18. Accueil de l'enfance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
19. Logement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
20. Accès aux services essentiels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Y a-t-il des aspects qui n'ont pas été repris de manière adéquate ou couverts jusqu'à présent?

2000 caractère(s) maximum

Le Service a choisi de ne pas répondre aux questions fermées (comme ci-dessus), dans lesquelles il est demandé de donner une appréciation, parce qu'il n'est pas possible d'y répondre de façon suffisamment nuancée.

9. Quels domaines et quels principes seraient primordiaux dans le cadre d'un retour à la convergence dans la zone euro? (Veuillez en choisir cinq au maximum)

entre 1 et 5 choix

- 1. Compétences, éducation et apprentissage tout au long de la vie
- 2. Contrats de travail flexibles et sûrs
- 3. Transitions professionnelles réussies
- 4. Soutien actif à l'emploi
- 5. Égalité entre les femmes et les hommes et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée
- 6. Égalité des chances
- 7. Conditions d'emploi
- 8. Salaires
- 9. Santé et sécurité sur le lieu de travail
- 10. Dialogue social et participation des travailleurs
- 11. Prestations et services sociaux intégrés
- 12. Soins de santé et prestations de maladie
- 13. Pensions
- 14. Allocations de chômage
- 15. Revenu minimum
- 16. Prestations d'invalidité
- 17. Soins de longue durée
- 18. Accueil de l'enfance
- 19. Logement
- 20. Accès aux services essentiels

Commentaires:

2000 caractère(s) maximum

Le Service a choisi de mettre en avant les éléments transversaux dans la liste ci-dessus. Vu que la pauvreté est une problématique multidimensionnelle, tous les domaines sont en effet prioritaires.

10. De quelle manière faudrait-il les formuler et les rendre opérationnels? Plus précisément, pensez-vous que des normes minimales ou des critères de référence pourraient s'appliquer et présenteraient une valeur ajoutée dans certains domaines et, dans l'affirmative, lesquels?

2000 caractère(s) maximum

Des critères de référence constitueraient une valeur ajoutée, s'ils sont définis en lien avec l'effectivité des droits fondamentaux.

Commentaires détaillés par domaine

Si vous souhaitez formuler des commentaires détaillés sur l'un des domaines, veuillez sélectionner un ou plusieurs éléments dans la liste ci-dessous et compléter les tableaux et les cases prévues pour les observations. *(Une description détaillée des domaines et des principes est disponible à l'annexe [«Première ébauche préliminaire de socle européen des droits sociaux»](#) accompagnant la communication de la Commission [«Lancement d'une consultation sur un socle européen des droits sociaux»](#), COM[2016] 127 final).*

- 1. Compétences, éducation et apprentissage tout au long de la vie
- 2. Contrats de travail flexibles et sûrs
- 3. Transitions professionnelles réussies
- 4. Soutien actif à l'emploi
- 5. Égalité entre les femmes et les hommes et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée
- 6. Égalité des chances
- 7. Conditions d'emploi
- 8. Salaires
- 9. Santé et sécurité sur le lieu de travail
- 10. Dialogue social et participation des travailleurs
- 11. Prestations et services sociaux intégrés
- 12. Soins de santé et prestations de maladie
- 13. Pensions
- 14. Allocations de chômage
- 15. Revenu minimum
- 16. Prestations d'invalidité
- 17. Soins de longue durée
- 18. Accueil de l'enfance
- 19. Logement
- 20. Accès aux services essentiels

1. Compétences, éducation et apprentissage tout au long de la vie

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Le statut social des personnes est de plus en plus déterminé par leur niveau de formation. Il y a une corrélation claire entre un faible niveau de formation et un risque élevé de pauvreté. En outre, le lien entre le décrochage scolaire des enfants et le niveau de scolarité de leurs parents risque de favoriser un processus de reproduction de l'exclusion sociale d'une génération à l'autre. Le système scolaire belge alimente ces inégalités sociales : les écarts dans l'acquisition de compétences liés à l'origine et au statut socio-économique y sont plus grands que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Avant tout, il est essentiel de garantir le droit à l'enseignement pour tous, non seulement pour pouvoir accéder au marché de l'emploi, mais aussi pour pouvoir participer pleinement à la société (numérique).

En ce qui concerne le niveau de formation,, le terme 'peu qualifié' ne reflète pas toujours correctement les compétences des personnes. On ne fait pas suffisamment la distinction entre le niveau d'enseignement, qui indique le niveau initial de formation et le niveau de qualification, qui est la somme de toutes les expériences professionnelles et des formations tout au long d'une carrière.

S'il faut encourager les jeunes et les adultes peu qualifiés à suivre des formations, la priorité consiste à élargir l'accès à ces formations. Les personnes peu qualifiées ont en effet trois fois moins de chances d'y accéder que les personnes très qualifiées. En outre, le nombre de places est limité, ce qui entraîne des listes d'attente.

Enfin, suivre une formation n'apporte pas la garantie de trouver un emploi de qualité, correspondant aux attentes et aux compétences du demandeur d'emploi. En plus de garantir le droit à l'enseignement dans l'optique d'un épanouissement personnel général, le Service plaide pour qu'on augmente les places de formation et leur accessibilité et pour qu'on crée des emplois de qualité.

2. Contrats de travail flexibles et sûrs

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis? Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Les associations engagées dans la lutte contre la pauvreté estiment que la stratégie de flexicurité privilégie la flexibilité sur le marché du travail par rapport à la sécurité, ce qui aurait contribué à une augmentation du nombre d'emplois temporaires et à temps partiel. Or un emploi de qualité doit permettre d'améliorer durablement les conditions de vie. Le niveau de protection sociale, la sécurité de l'emploi, le contenu du travail, les possibilités de formation, ... sont déterminants à cet égard. Les indicateurs de Laeken donnent des pistes intéressantes pour promouvoir la qualité de l'emploi au niveau européen. Le Service recommande de promouvoir de tels critères de qualité, et d'investir dans la création d'emplois de qualité.

La réglementation belge en matière de chômage contient des critères relatifs à 'l'emploi convenable', pour vérifier si un emploi proposé peut ou non convenir et offrir ainsi une première protection contre les emplois précaires. Ces critères sont remis en question sous l'influence de la logique du 'tout le monde au travail'. C'est ainsi que la distance minimale domicile-lieu de travail au-delà de laquelle on peut refuser une offre d'emploi a été portée de 25 km à 60 km, indépendamment de la durée du trajet. Cette modification est problématique pour les personnes en situation de pauvreté parce qu'elles sont plus souvent tributaires des transports en commun. Il ne s'agit pas seulement d'une question de conciliation de la vie privée et professionnelle mais aussi de la possibilité d'exercer le droit à la vie familiale et d'assumer ses responsabilités dans l'éducation des enfants.

3. Transitions professionnelles réussies

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis? Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

L'accompagnement des demandeurs d'emploi a été débattu au cours d'un dialogue relatif aux services publics, organisé par le Service. Celui-ci plaide pour assurer une relation équilibrée et participative entre les demandeurs d'emploi et les services, en séparant les missions de contrôle et d'accompagnement, en garantissant le secret professionnel et le devoir de discrétion, en établissant un plan d'accompagnement qui soit le résultat d'une relation égalitaire entre l'accompagnateur et le demandeur d'emploi. Une approche sur mesure, laissant suffisamment de temps à l'accompagnement, à l'aide à la mobilité, à l'accueil des enfants,... est essentielle. Les demandeurs d'emploi doivent également avoir la perspective d'un emploi à part entière à l'issue du parcours de formation et d'accompagnement.

Les personnes en situation de pauvreté ont rarement une trajectoire de travail rectiligne : les périodes de travail, de chômage, d'exclusion du chômage, d'invalidité ... se succèdent. Les soutenir au moment de ces passages d'un statut à l'autre est crucial car elles sont alors fragilisées et le risque que leur situation se détériore est réel. La conditionnalité accrue de certains droits ainsi que la façon dont certains dispositifs sont conçus augmentent ce risque (ex. l'incapacité de travail est définie de manière différente dans la législation relative au chômage et dans celle relative à l'invalidité). Certains droits dérivés sont liés à certains statuts et pas à d'autres, ce qui signifie que quand un bénéficiaire perd un statut, les conséquences dépassent souvent la seule perte du statut en soi.

4. Soutien actif à l'emploi

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Il est intéressant d'évoquer ici des formes de travail qui combinent formation et emploi. C'est le cas entre autres de la formation en alternance, qui tente de faciliter le passage de la sphère de l'enseignement et de la formation à celle de l'emploi. Ce système combine une formation générale et technique dans un centre, et une formation sur le lieu de travail. Les jeunes en situation de pauvreté y sont surreprésentés : en effet, ils se retrouvent souvent dans ce système à cause du décrochage scolaire et des inégalités qui sont à l'œuvre dans l'enseignement de plein exercice. S'il reste important d'agir sur ces inégalités, l'enseignement en alternance n'en constitue pas moins une alternative intéressante. Le Service plaide pour qu'on soit attentif à nouer un partenariat avec les parents et à ce que le jeune acquière des connaissances de base durant sa formation générale et enfin pour qu'on crée davantage d'emplois de qualité. Il faut assurer un passage durable vers le marché de l'emploi, notamment par une meilleure valorisation des certifications obtenues.

Une autre formule est la formation sur le lieu de travail, qui permet d'élever le niveau de formation d'un travailleur déjà en activité. Il est souhaitable d'étendre et promouvoir davantage ces possibilités.

De manière générale, le soutien actif à l'emploi doit mettre fortement l'accent sur la qualité des emplois. Des incitants peuvent être prévus, aussi bien dans l'économie classique que sociale, pour favoriser la création d'emplois de qualité, de manière à donner aux demandeurs d'emploi - le cas échéant après un parcours d'accompagnement et/ou de formation - la perspective d'un emploi et d'une carrière durables. Les mesures en faveur de l'emploi doivent dès lors être élaborées et évaluées sur la base de critères qualitatifs. L'évaluation doit davantage porter sur le suivi longitudinal des trajets de demandeurs d'emploi.

5. Égalité entre les femmes et les hommes et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Les travailleurs sont actuellement mis sous pression par des conditions de travail adaptées à la flexibilité du marché de l'emploi. Cette tendance est surtout négative pour les travailleurs qui éprouvent déjà des difficultés à s'insérer. Selon un indicateur synthétique d'emploi précaire (EWCS) combinant des dimensions comme un contrat temporaire, une faible rémunération, des temps de travail inhabituels et flexibles, ...), le score moyen de la précarité globale des travailleurs belges serait de 26,4%. Il est plus élevé pour les travailleurs moins qualifiés. Les femmes sont plus touchées que les hommes, principalement à cause de la faiblesse de leurs salaires.

Le risque de pauvreté lié au temps partiel et aux emplois temporaires est plus important que celui lié à l'emploi à temps plein et stable. Or, à nouveau, les femmes sont surreprésentées, tant en ce qui concerne le travail à temps partiel (44% des salariées contre 9,3% pour les hommes) que le travail temporaire (9,8% des salariées contre 6,8% des salariés masculins). De nombreux temps partiels ne relèvent pas d'un véritable choix de ne pas travailler à temps plein (seulement 11,6% des cas). Près d'une travailleuse à temps partiel sur 5 (contre un travailleur à temps partiel sur 20) invoque comme raison d'accepter un temps partiel, l'obligation de s'occuper d'enfants ou d'autres personnes proches.

Le Service et l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes recommandent de créer davantage d'emplois de qualité, et de tout mettre en œuvre pour que les contrats de courte durée, à temps partiel ou intérimaires constituent un tremplin vers des emplois stables. Il recommande aussi d'assurer un accès à des services de qualité aux personnes précarisées et en particulier aux femmes (accueil de la petite enfance notamment) ainsi que d'investir dans la mobilité vu que les femmes gèrent encore la majorité des tâches de soins et d'éducation et sont aussi majoritairement en charge des déplacements liés aux enfants.

6. Égalité des chances

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d' accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d' accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Les discriminations fragilisent les personnes qui en sont victimes, qui appartiennent bien souvent à des groupes de population qui se trouvent déjà dans une situation de vulnérabilité. La pauvreté et la discrimination sont deux types d'injustice étroitement liés. Ce lien a été mis en avant durant l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par Equinet. Le Service recommande de prendre en considération dans le socle social, les 8 recommandations d'Equinet (2010) formulées dans une note intitulée : « Discrimination et pauvreté : deux défis indissociables ».

En Belgique, la tendance depuis 2010 est plutôt à une augmentation des signalements et notamment de ceux fondés sur le critère de 'fortune', dont la majorité concerne l'accès au logement (refus de louer à des bénéficiaires d'un revenu de remplacement (rapport annuel 2015 du Centre interfédéral pour l'égalité des chances).

Une étude de notoriété a montré que 60% des répondants ne connaissaient pas l'institution chargée de lutter contre les discriminations ; 74% des répondants ne savaient pas à qui s'adresser pour signaler une discrimination ou pour poser une question à ce sujet. (Unia). Ce constat vaut dans d'autres Etats membres aussi : une publication d'Equinet (2012) évoque cette question du 'sous-rapportage des discriminations' (Tackling the « Known Unknown ». How Equality Bodies Can Address Under-Reporting of Discrimination through Communications). Veiller à rendre plus accessible l'institution est une condition sine qua non de la mise en œuvre effective de la loi anti-discrimination.

Les législations qui incluent un critère protégé relatif au statut socioéconomique sont susceptibles de mieux protéger les droits sociaux. Le Service fait sienne la recommandation de Unia demandant d'ajouter dans la loi le critère protégé 'situation ou statut social' (par exemple : demandeurs d'emploi, personne sans domicile fixe, parents isolés) outre celui d'origine sociale.

7. Conditions d'emploi

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis? Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Les personnes peu qualifiées sont plus souvent confrontées à des conditions de travail précaires (montant du salaire, horaire de travail, type de contrat, pénibilité, temps partiel non souhaité). Les travailleurs salariés les plus vulnérables cumulent généralement plusieurs de ces conditions et restent souvent enfermés dans de tels emplois, en alternance avec des périodes de chômage. Selon un indicateur synthétique d'emploi précaire (EWCS), le score moyen de la précarité globale des travailleurs belges est de 26,4%. Le taux augmente au fur et à mesure que le niveau de formation baisse. Le Service recommande de mener une politique globale et cohérente de lutte contre la pauvreté des travailleurs salariés, combinant la possibilité de bénéficier de revenus professionnels suffisants avec de bonnes conditions de travail et des services sociaux accessibles. Il recommande aussi de créer davantage d'emplois de qualité, en particulier pour les travailleurs les plus vulnérables et de permettre aux travailleurs de combiner travail et vie privée/familiale.

Par ailleurs, certains groupes de demandeurs d'emploi (personnes plus âgées, jeunes, femmes, migrants,...) ont moins de chances de trouver un emploi, et les emplois qu'ils trouvent offrent souvent de mauvaises conditions de travail. Le maintien des personnes plus âgées au travail, par exemple, nécessite des conditions de travail adaptées, faute de quoi un nombre plus important encore de travailleurs âgés risquent à l'avenir de relever du régime de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités. Pour les personnes qui sont en situation de pauvreté, il faut en outre tenir compte du phénomène d'usure prématurée qui les empêche souvent de travailler plus longtemps.

8. Salaires

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis? Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Un salaire doit permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine ce qui suppose de pouvoir se projeter dans l'avenir, de construire un projet, de s'épanouir et non de subsister au jour le jour. Pourtant, on constate que plusieurs facteurs accroissent le risque de vivre dans la pauvreté de ceux qui ont un emploi : le type de contrat (temporaire, à temps partiel), les conditions de travail, ...

En 2015, le pourcentage de travailleurs pauvres s'élevait à 4,5% en Belgique, ce qui représente environ 200 000 personnes, plus que le nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration. La Belgique est par contre en-dessous de la moyenne européenne qui est de 9,6% (2014). Mais le pourcentage de travailleurs pauvres dans d'autres Etats membres de l'Union européenne appelle à la vigilance.

Le Service demande de se référer à la note de l'Organisation internationale du travail (OIT) intitulée 'Un socle social pour approfondir la convergence européenne '. Elle prône une approche équilibrée d'une politique du salaire minimum, qui pourrait limiter la pauvreté au travail dans l'UE et contribuer à réduire l'étendue de la concurrence par des bas salaires, tout en promouvant les entreprises durables et le développement économique.

11. Prestations et services sociaux intégrés

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Il est important que différents services soient offerts et organisés de manière complémentaire et cohérente entre eux. Mais dans la pratique, on constate que l'articulation entre des services a des effets pervers, l'un étant la condition de l'autre. Des personnes en situation de pauvreté ont déjà mentionné plusieurs situations dans lesquelles le lien entre un droit et d'autres services les affaiblissait et creusait les inégalités. C'est ainsi qu'il a été signalé que des services sociaux publics réservent les moyens prévus pour la participation culturelle aux personnes inscrites dans un parcours d'activation sociale. Ou inversement, la participation à une activité culturelle est considérée comme une 'récompense' lorsque les obligations liées à l'activation ont été remplies. L'accueil de la petite enfance est un autre exemple: des familles en situation de pauvreté savent d'expérience qu'un droit peut se retourner contre elles et devenir une obligation. C'est ainsi qu'elles sont parfois contraintes de confier leurs enfants à une structure d'accueil, ceci étant considéré comme une étape dans l'aide, à la demande de l'Aide à la jeunesse. Par ailleurs, l'accueil de la petite enfance peut aussi revêtir un caractère obligatoire dans le cadre d'un parcours d'intégration ou d'une formation en tant qu'élément d'un contrat avec le service d'accompagnement. Avoir une place dans une structure d'accueil est parfois une condition pour pouvoir entamer un tel parcours, souvent sans information précise sur le moment où celui-ci débute. Une telle liaison augmente le risque de non-recours aux droits.

Les services s'échangent de plus en plus de données. Cela peut être un avantage en ce qui concerne l'octroi effectif de certains droits et un accompagnement efficace des personnes, mais souvent aussi cela se fait en vue d'intensifier les contrôles. Il faut être plus attentif à la situation (juridique) de la personne concernée dans ces échanges de données.

12. Soins de santé et prestations de maladie

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

En Belgique, grâce à des efforts continus visant à élargir l'accès aux soins de santé (simplification de l'intervention majorée, maximum à facturer, extension du tiers payant, ...), la majorité de la population bénéficie d'un niveau de protection élevé. On constate cependant que ce droit est, dans la réalité quotidienne, de plus en plus problématique pour les personnes vivant dans la pauvreté. Des statistiques montrent qu'un grand nombre de personnes reportent des soins de santé voire y renoncent pour des raisons financières : 6,5%, d'après l'enquête EU-SILC 2015 ; c'est le chiffre le plus élevé de ces 10 dernières années. Ce chiffre monte à 19,6% dans le groupe avec les revenus sous le seuil AROP. Le Service recommande d'élargir la couverture de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités ainsi que l'application du système du tiers payant.

Les montants des indemnités en cas d'incapacité de travail ne sont pas suffisants pour pouvoir vivre dignement et payer les dépenses de santé structurelles. L'évolution de ces indemnités n'a pas suivi celle des salaires. Le Service recommande d'augmenter le montant des indemnités d'incapacité de travail. Par ailleurs, favoriser la réinsertion professionnelle des personnes en invalidité est important, pour autant que cela se fasse de manière progressive et volontaire. L'objectif est de donner l'opportunité aux personnes concernées de retrouver une place sur le marché de l'emploi, en permettant de combiner allocation et revenu de travail.

La situation de santé d'une personne n'est pas déterminée uniquement par l'accessibilité aux soins de santé ni par des caractéristiques individuelles, mais aussi par différents facteurs sociétaux et environnementaux, parmi lesquels les inégalités socioéconomiques jouent un rôle majeur. Le Service recommande d'agir sur ceux-ci par une politique transversale.

13. Pensions

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

L'objectif du système de pension est double : prévenir la pauvreté et constituer une assurance sociale (remplacement du salaire, dans une certaine mesure). Ceci est formellement confirmé dans les objectifs communs de la 'Méthode ouverte de Coordination' sociale, raison pour laquelle ces deux objectifs doivent être repris dans le socle des droits sociaux.

La pension légale est liée, dans plusieurs textes, à l'espérance de vie et l'allongement de celle-ci est souvent évoquée. Il faut cependant tenir compte dans ce débat des inégalités socio-économiques. Les catégories de la population qui vivent dans de mauvaises conditions socio-économiques ont en effet une espérance de vie sensiblement plus faible. Ces inégalités sont encore plus marquées quand on regarde l'indicateur de l'espérance de vie en bonne santé : selon le niveau de formation, la différence en termes d'espérance de vie peut atteindre 10 ans chez les hommes et 4 ans chez les femmes à l'âge de 50 ans ; pour ce qui est de la perspective d'avoir une vie en bonne santé, l'écart atteint 8 ans chez les hommes et 7 ans chez les femmes. C'est donc un élément qui doit être intégré dans le débat.

Le Service a souligné avec force et à plusieurs reprises l'importance du pilier de la pension légale et insiste dès lors fortement sur l'augmentation des montants dans le premier pilier de pension et sur l'optimisation du système d'équivalences, en étant particulièrement attentif à combattre les inégalités entre femmes et hommes.

De manière générale - et aussi dans la perspective du financement des pensions - il est important de créer suffisamment d'emplois de qualité, tant pour la population actuelle de chômeurs que pour la population active croissante et les travailleurs âgés. Ceci suppose que l'on vise en premier lieu à créer des emplois durables plutôt que de se focaliser de manière unilatérale sur le fait de travailler plus longtemps.

14. Allocations de chômage

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis? Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Comme d'autres Etats membres, la Belgique connaît une évolution négative en ce qui concerne les allocations de chômage : dégressivité renforcée et limitation à 3 ans des allocations d'insertion (allocations de chômage accessibles après les études). Ces mesures ont un impact sur les personnes les plus vulnérables, un des obstacles pour trouver rapidement un emploi étant précisément la pauvreté dans laquelle elle vivent. La dégressivité renforcée risque d'éloigner encore davantage les chômeurs des emplois durables, en rendant plus difficile l'accès au logement, aux soins de santé, en augmentant les risques de surendettement, en diminuant les moyens disponibles pour couvrir les coûts liés à la recherche d'un emploi, en poussant davantage de chômeurs vers des emplois de moindre qualité.

Quant à la limitation dans le temps des allocations d'insertion, elle risque de détériorer encore les conditions de vie des ayants droit, surtout s'ils ne trouvent pas d'emploi lorsque ce système de protection prend fin pour eux. Ces mesures reposent sur un modèle de culpabilité individuelle et occultent la responsabilité de la société de créer des emplois de qualité. On peut regretter qu'aucune évaluation ex ante de l'impact de ces deux mesures sur la pauvreté n'ait été effectuée. C'est la raison pour laquelle le Service recommande d'évaluer ex post et de façon participative ces mesures et leurs impacts.

Les montants des allocations de chômage et en particulier les plus bas d'entre eux, ne suffisent pas pour sortir de la pauvreté quand elles sont la seule source de revenus pour la famille. En 2015, 14,9 % de la population belge connaissaient un risque de pauvreté. Le risque de pauvreté est bien plus élevé pour les chômeurs, à savoir 40,5% (EU-SILC).

15. Revenu minimum

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d' accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d' accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

En Belgique, en cas d'absence de 'ressources suffisantes', un revenu d'intégration (RI) peut être octroyé. Celui-ci ne permet cependant pas de mener une vie conforme à la dignité humaine. Le montant du RI est largement inférieur au seuil du risque de pauvreté. Les montants trop faibles contraignent les bénéficiaires à recourir à des aides complémentaires, dont les règles d'octroi varient fortement d'un CPAS à l'autre, vu le principe d'autonomie communale. Les montants du RI varient par ailleurs en fonction du type de ménage : isolé, cohabitant et famille à charge. L'argument des économies d'échelle est généralement avancé pour justifier les montants inférieurs des cohabitants, mais les économies réalisées grâce au partage des frais sont surévaluées.

Certaines personnes n'exercent pas le droit au RI auquel elles pourraient prétendre. Diverses raisons expliquent ce non-recours au droit, notamment des éléments intrinsèques à la législation, les différentes étapes à franchir, la crainte de la stigmatisation et des effets pervers liés à l'introduction d'une demande, l'accueil,... Des évaluations du non-recours au revenu d'intégration (entre 57 et 76 %) montrent l'ampleur du problème.

Le Service recommande d'augmenter les montants du revenu d'intégration, en lien avec ceux du salaire minimum et des autres allocations, de revoir les différences de montant selon la catégorie de ménage et de combattre le non-recours en simplifiant au maximum les législations et les formalités administratives et en intensifiant les démarches proactives d'information. Le BAPN et l'European Minimum Income Network (EMIN) plaident pour des revenus minimum adéquats et accessibles dans tous les Etats membres de l'UE.

Le Service veut aussi faire référence à une autre source intéressante : les recommandations de l'OIT relatives au revenu minimum (Un socle social pour approfondir la convergence européenne).

16. Prestations d'invalidité

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

Les personnes handicapées courent un risque de pauvreté nettement plus élevé, ce qui a été confirmé il y a quelques années par une étude belge.

Il existe en Belgique un système d'allocations pour personnes handicapées, d'une part afin d'éviter que ces personnes ne se retrouvent dans une situation de pauvreté et de précarité, et d'autre part, afin de couvrir les frais supplémentaires occasionnés par un handicap. Les montants de ces allocations doivent encore être relevés. L'octroi de ces aides devrait aussi être possible à partir de 18 ans (et non 21 ans en Belgique) pour procurer un soutien financier à de jeunes adultes dans une phase de transition.

Le Service recommande de poursuivre la simplification et l'automatisation des procédures d'octroi. La collaboration entre les différents services et institutions peut être organisée de manière à ce que l'instance adéquate reçoive le dossier du demandeur sans que celui-ci ne doive lui-même prendre des initiatives en ce sens et sans que le versement de l'allocation ne soit interrompu.

En Belgique, l'accueil de la petite enfance

En outre, les bénéficiaires d'une allocation paient un prix élevé lorsqu'ils veulent combiner leur allocation avec un revenu du travail. Le régime actuel a en effet été conçu dans l'idée que la combinaison travail - handicap ne se réalise que de manière sporadique. Pourtant, les personnes handicapées sont à la recherche de possibilités de participation au marché de l'emploi. Le Service plaide pour accroître les possibilités d'emploi de personnes handicapées et pour faciliter la combinaison avec une reconnaissance /allocation. Il est essentiel pour cela de faire preuve d'une flexibilité suffisante pour permettre aussi à des personnes handicapées de revenir à leur situation antérieure si elles rencontrent trop de difficultés dans leur travail. Cela vaut aussi pour les personnes en incapacité de travail : il faut également clarifier et améliorer leur position vis-à-vis du marché de l'emploi.

18. Accueil de l'enfance

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

En Belgique, l'accueil de la petite enfance est considéré comme un droit de l'enfant et remplit une fonction sociale, pédagogique et économique. Cette approche est un pas en avant vers l'objectif d'une offre de services de qualité, accessible à tous. La Belgique respecte la norme de Barcelone mais ce droit est encore loin d'être effectif pour tous. L'accès à des structures de qualité restent fort inégal, en particulier pour des familles en situation de pauvreté, monoparentales et d'origine étrangère. L'accueil de la petite enfance reste encore avant tout un service destiné aux parents qui travaillent.

On tente de créer en Belgique un nombre suffisant de places d'accueil, en évitant une commercialisation du secteur. En référence à la directive européenne sur les services et des règles européennes relatives aux aides publiques, la Flandre a cependant inscrit dans un décret l'accueil de la petite enfance comme service d'intérêt économique général. Les pouvoirs publics n'offrent plus dès lors suffisamment de garanties pour réaliser les trois fonctions de l'accueil de la petite enfance. La responsabilité et le risque de mener une politique sociale sont beaucoup trop reportés sur l'organisateur. Le risque est réel que l'intérêt économique supplante celui des jeunes enfants.

Le Service plaide pour que l'on parle d'un droit à l'accès aux services de la petite enfance afin d'éviter une tension entre le droit à l'accueil et le droit à la protection de la vie familiale. L'accueil de la petite enfance doit être un libre choix des parents, ne peut pas devenir une obligation et doit toujours être perçu comme un soutien et non un substitut à la famille.. Cette liberté de choix ne peut être garantie que s'il existe effectivement un nombre suffisant de places d'accueil de qualité, qui considèrent les parents comme les premiers responsables de l'éducation des enfants. Le code européen de qualité pour l'accueil de la petite enfance, propose des pistes constructives en ce sens.

19. Logement

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d' accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d' accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

- La Belgique connaît - et ce dans les trois Régions - un très faible pourcentage de logements sociaux. Les listes d'attente de candidats locataires sont par conséquent extrêmement longues. L'accroissement du nombre de logements sociaux mérite une attention particulière dans le cadre du droit au logement. Par ailleurs, il faut aussi s'intéresser à la manière dont des formes alternatives d'habitat peuvent contribuer à l'extension de l'offre de logements.

- Un grand nombre de personnes à faible revenu doivent se rabattre sur le marché locatif privé, où il est extrêmement difficile de trouver un logement décent et financement accessible. Plusieurs mesures s'imposent : encadrement du prix des loyers, système non stigmatisant pour les garanties locatives, médiation en cas de conflit locatif, extension des agences immobilières sociales, soutien aux mesures de réduction de la consommation d'eau et d'énergie,... Des échanges sur ce type de mesures et d'initiatives au niveau européen ainsi qu'un soutien financier sont susceptibles de donner une impulsion pour que le droit au logement devienne une réalité.

- Nous avons besoin d'une approche globale du problème des personnes mal logées et sans abri, en agissant aussi bien sur les causes structurelles de la problématique que sur les possibilités d'accueil. Le Service a déjà suggéré des éléments pour développer une telle approche. Depuis lors, l'État fédéral et les entités fédérées ont conclu un accord de coopération, qui commence à peine à être mis en œuvre. Il est important que les personnes sans-abri puissent compter non seulement sur un toit, mais aussi sur des services dans d'autres domaines (santé, emploi, ...). Ces services doivent cependant avoir un caractère inconditionnel : la conditionnalité de l'offre affaiblit la position des usagers et se traduit dans de nombreux cas par un non-exercice de droits.

20. Accès aux services essentiels

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

2000 caractère(s) maximum

- La libéralisation du marché de l'énergie a incontestablement complexifié le secteur.. Un consommateur informé peut comparer les différentes offres. Ce n'est pas le cas pour les personnes pauvres : elles ne disposent souvent pas des informations nécessaires, sont moins familiarisées avec les applications numériques et plus souvent confrontées à certaines pratiques commerciales, comme le porte-à-porte. Elles ont souvent du mal à faire valoir leurs droits (de consommateurs) en cas d'arriéré de paiement et de litige. C'est pourquoi les initiatives européennes en matière de protection des consommateurs doivent être particulièrement attentives aux plus 'faibles' d'entre eux.

- L'accès à l'eau est tout aussi primordial pour pouvoir mener une vie conforme à la dignité humaine. En Belgique, la distribution d'eau potable relève des services publics. Ce caractère public du service est essentiel. Les coupures d'eau effectuées chez certains consommateurs restent néanmoins préoccupantes. Il faut absolument éviter que des personnes soient privées d'eau en raison de difficultés de paiement. Le Service plaide pour des statistiques sociales relatives à l'eau, un statut de clients protégés combiné à un tarif social, la mise à disposition de points d'eau et d'équipements sanitaires accessibles dans chaque commune...

-La mobilité est un élément essentiel pour pouvoir exercer ses droits. On est censé pouvoir se déplacer en fonction du travail, des soins de santé, de l'enseignement, de l'offre culturelle, ... Pour les personnes dépourvues de moyen de transport ou vivant en zone rurale, il n'est pas simple d'effectuer ce type de déplacements. Elles sont tributaires de l'offre et de la qualité des services publics.

- La fourniture d'informations et l'accès aux droits se font de plus en plus de manière numérique. Vu la fracture numérique, il est important de prévoir des possibilités complémentaires d'information et d'accompagnement (en maintenant la fonction de guichet).

Contact

EMPL-EUROPEAN-PILLAR-OF-SOCIAL-RIGHTS@ec.europa.eu